



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué

Mardi 10 mars 2020

Élections municipales Mesures d'hygiène face au coronavirus

Face à l'épidémie de coronavirus, la mairie de Villeneuve relaie les mesures d'hygiène et de sécurité préconisées par le Gouvernement les dimanches 15 et 22 mars, dates du scrutin. Elles visent à limiter les risques de propagation du virus et assurer la bonne tenue des élections.

A savoir :

- Affiches pédagogiques rappelant les bonnes pratiques d'hygiène (se laver les mains régulièrement, éternuer dans son coude...) à l'entrée de chaque bureau de vote
- Mise à disposition de gels hydroalcooliques, de mouchoirs à usage unique et de gants dans l'ensemble des bureaux de vote
- Nettoyage régulier du matériel de vote à l'aide de lingettes désinfectantes (réglettes, tablettes des isoires, stylos...).

Par ailleurs, chaque bureau de vote dispose d'un point d'eau et de savon. Les électeurs auront donc la possibilité de se laver les mains.

Ceux qui le souhaitent pourront venir avec leur propre stylo à bille. Attention : stylo noir obligatoire pour le premier tour et bleu pour le second tour.

Les présidents des bureaux de vote seront préalablement informés de ces mesures lors d'une réunion spécifique en mairie.

Le vote par procuration : Il est encore temps !

Les électeurs absents le jour du scrutin, confinés chez eux, ou qui ne souhaiteraient pas se déplacer, peuvent encore faire établir une procuration. Elle permet à une personne inscrite sur la liste électorale de Villeneuve (mais pas obligatoirement dans le même bureau) de voter à sa place. La demande peut se faire jusqu'au **samedi 14 mars, 17 h** pour le premier tour. Elle s'effectue au commissariat ou au tribunal d'instance.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, un agent du commissariat peut être envoyé à votre domicile afin d'enregistrer votre demande de procuration.

Pour gagner du temps, vous pouvez préparer sur **internet** votre demande de vote par procuration. Le formulaire, disponible sur le site **service-public.fr**, doit être ensuite déposé auprès de l'autorité compétente.

Pour tous renseignements : service Élections 05 53 41 53 26



contacts presse

Yannick Lemarchand, Directeur de Cabinet 05 53 41 53 15 / 06 86 07 46 04 - y.lemarchand@mairie-villeneuvesurlot.fr
Magali Perez, Service Communication 05 53 41 53 88 / 07 86 83 86 27 - m.perez@mairie-villeneuvesurlot.fr